

**Date :** 15 juin 2015

**Destinataires :** Commission Promotion

**Objet :** Compte-rendu de la réunion du 8 juin 2014

PARTICIPANTS : NOMS	PRENOM	PRESENT	EXCUSE	Société	Observations
WILLAUME	Antoine	X		ANTARGAZ	
BOUET	Anne	X		BUTAGAZ	
DUBOUCHET	Bertrand		X	FINAGAZ	
GUILLIEN	Thierry	X		PRIMAGAZ	Par téléphone
SAMIS	Nathan	X		PRIMAGAZ	
KERVADEC	Christophe	X		VITOGAZ	
COQUIN	Emilie	X		CFBP	
PEDESSAC	Joel	X		CFBP	

## Ordre du jour :

1. Validation du CR de la réunion du 28 octobre 2014
2. Filière - Point sur les dossiers législatifs :
3. Promotion GPL « 3 usages »
4. GPLc

 **Prochaine réunion : A fixer (octobre)**

## 1. Validation du CR de la réunion du 28 octobre 2015

Le compte-rendu de la réunion du 28 octobre 2014 est validé à l'unanimité.

## 2. Dossiers législatifs

### Projet de loi Transition énergétique pour une croissance verte

Le PL TECV a été adopté par l'Assemblée nationale en seconde lecture le 13 mai 2015.

Le texte est à présent transmis pour examen en seconde lecture au Sénat.

#### Calendrier prévu :

- Mercredi 17 juin : examen en commission des affaires économiques
  - Mercredi 24 juin à 15 heures : délai limite de dépôt des amendements de séance
  - À partir du mardi 30 juin : examen en séance publique
- Adoption prévue en session extraordinaire – juillet 2015

#### Sujets auxquels prêter une attention particulière :

- l'instauration d'une 4<sup>ème</sup> période de CEE et d'une obligation « précarité » ;
- la définition des véhicules à faibles émissions ;

Le CFBP travaille sur des amendements : pour exclure la filière GPL du dispositif CEE, exclure la filière GPL de l'obligation précarité, sécuriser le GPL dans la définition des véhicules à faibles émissions.

#### Parmi les autres sujets :

- Le chèque énergie
- Le sujet de la CSPE et son extension à toutes les énergies qui a été réintroduit dans le texte > amendement AFG
- REP : amendement gouvernemental adopté > les bouteilles de gaz ne sont plus considérés comme des déchets lorsqu'elles sont réutilisées. La filière GPL sort du système de la REP traditionnelle. Le CFBP travaillera avec le MEDDE pour le suivi réglementaire.

### **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)**

Le PL TECV prévoit en son article 49 une PPE.

Afin d'accélérer la mise en œuvre de la future loi de transition énergétique pour la croissance verte, Ségolène Royal a lancé le 9 mars 2015, à l'occasion de la première réunion du comité de suivi, les travaux de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). La PPE est l'un des deux outils structurants du pilotage de la transition énergétique avec la stratégie nationale bas carbone (SNBC). La PPE va permettre de décliner de façon opérationnelle les orientations de la politique énergétique fixées par le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte.

Les travaux de la PPE devront aboutir à la publication, d'ici la fin de l'année 2015, d'un décret et d'un rapport présenté au Parlement.

Cette première PPE va couvrir une première période de 3 ans (2016-2018), puis une seconde période de 5 ans (2019-2023). Les PPE suivantes seront établies sur deux périodes de 5 ans, calées sur les quinquennats. Sur la première période, la PPE décrira une trajectoire cible. Sur la seconde période, elle décrira l'enveloppe des scénarios possibles, ce qui se traduira par des fourchettes pour les différents aspects.

Le CFBP a participé en direct ou en partenariat avec l'AFG, les associations Energies & Avenir et Coénove, aux ateliers relatifs à son secteur. (cf. liste sur ppt)

Prochain comité de suivi : 26 juin 2015.

Note post-réunion : Le CFBP prépare avec l'AFG une note de position avec les points importants pour la filière et une prise de parole lors du comité de suivi du 26 juin.

## CEE

Un point sur la procédure de demande d'exclusion est réalisé.

Des amendements ont été déposés mais rejetés jusqu'alors. (quoique les enjeux auxquels sont confrontés la filière de mieux en mieux compris).

→ Le CFBP poursuit la démarche qui porte à deux niveaux :

1. PLTE > 1 amendement pour l'exclusion de la filière GPL du dispositif ; 1 amendement pour l'exclusion de l'obligation précarité
2. Actions post-PLTE pour l'exclusion totale de la filière avec proposition de compensation et sur une exclusion partielle (exclusion de l'obligation précarité ; volume CEE plafonné pour la filière GPL)
  - Via d'autres véhicules législatifs ou la voie réglementaire
  - En concertation avec le gouvernement > les cabinets du MEDDE et MEIN ont invité le CFBP/la filière à faire un point sur la situation de la filière dans le dispositif fin 2015.

Les membres soulignent le risque réel de pénalités compte tenu des nouveaux objectifs.

Vz ajoute que la concurrence sera exacerbée sur les fiches « résidentiel » avec la mise en place de l'obligation « précarité ».

## BIOPROPANE

Objectif de court terme : positionner le GPL dans la politique énergétique préparé par le gouvernement avec une composante renouvelable.

→ Le CFBP continue d'identifier des initiatives en ce sens et étudie un partenariat possible avec Global BioEnergies.

### **3. Energie GPL « 3 usages »**

#### Campagne Propane Mon amour

Un point est fait suite au lancement de la campagne :

- La campagne est réalisée dans le budget imparti.
- Le visitorat du site reste faible pour le moment (environ 1 000 visiteurs uniques/mois) mais le développement du SEO du site PMA est en cours.
- Le CFBP réalisera une enquête auprès des destinataires de la campagne marketing sera menée dans les prochaines semaines pour évaluer l'impact de la campagne.

Bz conseille de cibler les réseaux sociaux professionnels

Pz propose que chacun des membres relaie la campagne à son niveau > le CFBP tient à la disposition de ses membres des supports (papier ou électroniques)

- La Commission décide de poursuivre la campagne en 2016 compte tenu de son retour positif et pour capitaliser sur les actions 2015.
- Le CFBP fera une proposition de plan d'action lors de la prochaine réunion.

### Bâtiments Pilotes/ Valorisation médias

Deux projets sont en cours de valorisation médias : Mantes-en-Yvelines Habitat, l'office HLM de Bauné (Pays de la Loire) et un troisième à l'étude : réseau de propane – passage de l'électricité au propane.

Le CFBP souligne à nouveau le besoin de témoignages clients/études de cas pour obtenir des résultats plus « visibles » dans le cadre des actions presse menées. Le CFBP transmet les demandes en cours aux membres. Ceux-ci s'accordent sur le fait de répondre à la demande.

### Campagne Bouteilles

Suite à la demande de la Commission lors de sa précédente réunion d'étudier l'opportunité d'une campagne « Bouteille/cuisson », le CFBP informe de la réflexion de Grdf sur une communication cuisson au gaz. La présentation de la feuille de route est fournie en PJ.

Le CFBP est en attente des décisions prises lors du Comité Executif de Grdf.

La Commission fait part de son intérêt sur le principe d'une communication commune, sous réserve d'en définir les modalités.

> Points qui méritent d'être étudiés pour prendre une décision: financement, degré d'investissement de la filière GPL et de collaboration des messages/de la campagne

### REP : confusion butane/propane

Le CFBP prépare une campagne d'information pour prévenir la confusion des consommateurs entre butane et propane suite à la décision de la Cour de cassation rendue le 4 février 2015 sur la responsabilité du fait des produits défectueux au sujet d'une bouteille de gaz.

Objectifs : informer en amont & prévenir ce type d'accidents et de contentieux

La Commission décide :

#### Message :

Butane ou Propane\* ? En cas de doute, Demandez conseil à votre revendeur !

\*Une bouteille de propane, raccordée ou non, doit être stockée uniquement à l'extérieur d'un local

Pour en savoir plus sur les conditions d'utilisation du propane et du butane : [www.cfbp.fr](http://www.cfbp.fr) , sur votre bulletin de consignation ou auprès de votre distributeur.

#### Format :

1. Information site CFBP/adhérents
2. Diffusion sur tous les points de vente :
  - Affiche A4 : En PVC ou propylène & format papier pour affichage sur le lieu de paiement de la bouteille (cabine/comptoir/caisse)
  - 2 autocollants (déclinaison de l'affiche A4) : 1 paysage/ 1 portrait
  - Une brochure sur les bonnes pratiques d'utilisation et d'installation de la bouteille (notice à l'attention du revendeur pour information des consommateurs)
  - Courrier d'accompagnement : orienté sur la responsabilité du revendeur et la sécurité pour inciter à l'affichage des éléments

## Déploiement : CFBP

### Contrôle du déploiement :

- Les adhérents demanderont leurs équipes commerciales de vérifier dans la mesure du possible le l'affichage des supports envoyés
- Note post-réunion : le CFBP examine la possibilité d'une preuve de remise de l'enveloppe contenant les informations

### → Actions en cours/ à venir:

- Constitution Base de données unique PDV (demande au CODI)
- Chiffrage en cours

## 4. GPL carburant

Le CFBP présente les actions à venir :

- Opération Médias « Rouler Respirer » en partenariat avec un constructeur (contact avec Opel) : petit déjeuner presse, essais, animation sur la qualité de l'air, déjeuner débat
- Opération Relations institutionnelles : Rencontres internationales des véhicules écologiques (en partenariat avec Borel) : 2 interventions en conférence, exposition et essais sur circuit.
- Opération Médias/Institutionnels : table ronde de type « Face à la presse » avec personnalités du monde politique et des représentants de la société civile sur le thème de la mobilité durable et du pouvoir d'achat

## 5. Divers

### Budget 2016

Le CFBP invite les membres à tenir compte des décisions prises ou envisagées pour leur budget 2016.

